

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 FEVRIER 2011

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MIL ONZE à 20h30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur FORGEARD Robert, Maire.

Etaient présents : CRUCHET Jacky, BREBION Patrick, BOURNEUF Georges, COEURET Laurent, DEROUIN Joël, DROUET Dominique.

Etait absente excusée : LEBARBIER Christelle.

Monsieur COEURET Laurent a été élu Secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2011

ASSAINISSEMENT : SUIVI DU DOSSIER

Une rencontre avec Mr PINEAU (SAFEGE) le 8 février a permis de finaliser les dernières mises au point pour l'élaboration du projet définitif (visite sur le terrain, rencontre avec certains riverains).

ENGAGEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT POUR 2011

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 1612-1, la possibilité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il propose au Conseil Municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget primitif 2011 du service général :

Chapitre 20 : 1 500 €

Chapitre 21 : 1 500 €

Chapitre 23 : 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉPHONE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet du département de renforcement et de modernisation des réseaux de distribution d'électricité Rues du Val de Loir, de l'Ecole, et CR Trotte-Souris.

France Télécom ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie

civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assuré par France Télécom et financé par les collectivités.

- Le coût de cette opération est estimé par France Telecom, à 65 000 € HT.
- Conformément à la décision du Conseil Général du 7 février 2002, le reste à financer par la Commune est de 70 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande,
- Sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la commission permanente du Conseil Général pour une réalisation si possible au cours du 2^{ème} semestre 2011,
- Sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 3 900 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.
- Accepte de participer à 70% du coût HT des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'il sera défini par l'étude d'exécution,
- S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation du projet,
- Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandés lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

AMÉNAGEMENT DU BOURG (VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC...)

Après les travaux d'assainissement et d'effacement des réseaux, la Commune souhaite réaliser ensuite son aménagement de bourg :

Réduction des voies de circulation afin de réduire la vitesse excessive dans le centre du village
Création de places de parking, de trottoirs ou d'espaces de circulation pour piétons, passages piétonniers dans le respect des nouvelles règles d'accessibilité.

Dans l'immédiat, les travaux à mettre en œuvre concernent l'éclairage public. Des devis ont donc été demandés. Ce projet (qui rentre dans le cadre de l'aménagement du bourg) est susceptible d'éligibilité à la dotation d'équipement des territoires ruraux 2011.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Nature de l'opération	Coûts prévisionnels	Partenaires financiers	Montants prévisionnels	Taux
Aménagement du bourg (éclairage public)	25 000 €	Préfecture (DETR)	10 000 €	40%
		Maitre d'Ouvrage	15 000 €	60%
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €	100%

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la D.E.T.R
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours

- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

TRAVAUX VOIRIE 2011

Evaluation des travaux réalisés par Mr NIVault de la DDT. Ce dossier sera transmis à Mr PAUMIER, conseiller général, pour obtention des subventions.

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Afin de répondre aux nouvelles obligations en matière de dématérialisation des marchés publics, les collectivités doivent s'inscrire sur une plateforme de dématérialisation.

Le Conseil Général de la Sarthe propose de mettre gratuitement à la disposition des collectivités intéressées la plateforme Sarthe Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention de mise à disposition de « télé-services » du Conseil Général de la Sarthe.

TARIF COPIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer un tarif copies pour les associations à :

- 0.05 € la copie noir et blanc sur du papier blanc et couleur A4
- 0.10 € la copie couleur sur du papier blanc A4
- 0.15 € la copie couleur sur du papier couleur A4.

TRAVAUX DIVERS

Les travaux de réfection des clôtures, près de la salle polyvalente et à l'entrepôt (près du cimetière) sont réalisés.

La réfection du toit des dépendances de la maison du 7 rue du Val de Loir a été réalisée par l'employé municipal.

Le balisage du nouveau chemin de randonnées doit être réalisé dans les délais de publication du nouveau guide du Perche Sarthois prévu fin mars.

La séance est levée à 23 H, après lecture de ce PV.

Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents.